

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 9 juillet 2007

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 29 juin 2007 s'est réuni le 9 juillet 2007 à 18 H dans la Salle des fêtes de DURDAT-LAREQUILLE, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO, excusé
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND, excusée Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie ó Ch FROELHY, excusée remplacée par Bernard COLAS Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie ó Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET, excusé
VERNEIX	Guy PASSAT, excusé remplacé par Valérie LAMARQUE Raymond LIMOGES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 mai 2007.
Jean-Pierre Bougerolle est nommé secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Bergès de la Société BGN fait une présentation du dossier de création ZAC de Magnier.

Début de la séance : 19H00

**12 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó ZAC DE MAGNIER ó BILAN DE LA
CONCERTATION PUBLIQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le bilan de la concertation publique préalable à la création de la Z.A.C.

**13 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó ZAC DE MAGNIER ó VALIDATION DU
DOSSIER DE CREATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le dossier de création de la Z.A.C. de Magnier et de poursuivre le dossier de réalisation de cette dernière.

**11 -DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó LOTISSEMENT DU CAMPUS 3 ó VENTE
D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente à la SCI DENTAFORME au prix de 5,34 p HT / m² d'une parcelle de terrain d'environ 1000 m² à extraire de la parcelle cadastrée section ZE n°23, au lieu-dit « Les Brandes » et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

**1- ADMINISTRATION GENERALE ó ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette adhésion au tarif de 150 euros / an.

**2- ADMINISTRATION GENERALE ó GESTION DU PERSONNEL ó
RECLASSEMENT DE CERTAINS AGENTS DE CATEGORIE C ó MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Conseil Communautaire décide de créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à compter du 1er août 2007, et de créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à compter du 1er janvier 2008, suite à la réforme de la catégorie C et à l'obligation de reclassement.

3- ADMINISTRATION GENERALE ó GESTION DU PERSONNEL ó MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL, RAM :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention : 1) de créer à temps non complet (26 heures / semaine) un poste d'agent social dans le cadre des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 6 septembre 2007 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'ANPE et le contrat d'emploi. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007.

Guy Amary et Alain Chanier demandent que le poste soit pérennisé.

Monsieur le Président précise que la pérennisation entraînerait un coût pour la Communauté de Communes.

Claude Riboulet rappelle que les emplois en contrats aidés sont des emplois tremplin. Ils doivent permettre de retrouver un emploi, suivre une formation, redonner une chance.

4- ADMINISTRATION GENERALE ó HOTEL D'ENTREPRISES ó CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (opposition : 1) d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance des installations techniques de l'Hôtel d'entreprises avec la Société ELYO Centre-Est Méditerranée, Suez énergie services, représentée par son agence Auvergne située ZI le Brézet ó 16 Rue Pierre Boulanger ó 63017 Clermont-Ferrand. La redevance forfaitaire annuelle de base s'élève à 3 943,00 ¤ HT.

A la demande de Jacky Rivière, il est précisé que les interventions de dépannage 24h / 24 et 7 jours / 7 sont nécessaires compte tenu que des entreprises locataires travaillent 24 h / 24 et 7 jours / 7.

Gilles Martin fait remarquer le coût important de cette prestation.

Monsieur le Président précise que pour être garanti il faut que le matériel soit entretenu.

5- AMENAGEMENT DE L'ESPACE ó CREATION D'UN MERLON LE LONG DU CONTOURNEMENT NORD EST DE COMMENTRY ó CONVENTION AVEC LA FOREZIENNE D'ENTREPRISES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec la Forézienne d'Entreprises relative à la réalisation d'un merlon d'environ 600 m de longueur entre le rond-point de la Brande et le futur rond-point du chemin de Saint-Amand, dans le cadre de la réalisation du contournement Nord Est de Commentry par le Conseil Général de l'Allier.

Gilles Martin demande quel est l'intérêt de cette réalisation et demande si les offres des entreprises ne sont pas déséquilibrées par l'utilisation de ces remblais.

Monsieur le Président précise que le merlon constituera un mur anti-bruit, et que cette bande était de toute façon inexploitable.

A la demande de Gilles Martin, Monsieur le Président précise que le merlon est fait pour être traité mécaniquement. Il sera végétalisé. Les élus souhaitent qu'il soit également arboré.

6- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ó AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ó VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le règlement intérieur

7- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ó AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ó FIXATION DES TARIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- Montant journalier du droit de stationnement = 2 euros,
- Montant du prix du KWh d'électricité = 0,10 euros,
- Montant du prix du m³ d'eau = 3 euros,
- Montant de la caution = 75 euros.

Il est précisé que le paiement s'effectuera en numéraire uniquement.

A la demande de Claude Riboulet sur la possibilité de visites au sein de l'aire d'accueil, il est précisé que les visites ne sont pas interdites, l'accès est payé à l'emplacement et non pas au nombre de personnes, l'accès aux caravanes est de toute façon réglementé.

Il est précisé également que les tarifs sont ceux pratiqués sur d'autres aires d'accueil et que le tarif de l'eau est celui de la Ville de Commentry.

8- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ó AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ó CONSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de constitution d'une régie de recettes et d'avances.

Il est précisé que la nomination du régisseur se fera par un arrêté du Président. Il est également précisé que le gestionnaire viendra au départ avec son personnel, puis procédera à un recrutement.

9- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ó GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL - :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat qui permettra à la Communauté de Communes de percevoir une aide forfaitaire à la gestion des aires d'accueil d'environ 132 euros par place de caravane et par mois. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Jean-Pierre Bougerolle précise que l'aide est accordée que la place soit libre ou occupée, elle est liée à la capacité.

10- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ó ZAC DE LA BRANDE ó VALIDATION DU DOSSIER DE CREATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le bilan de concertation publique préalable à la création de la Z.A.C, d'approuver le dossier de création de la Z.A.C. de la Brande, et décide de poursuivre le dossier de réalisation de cette dernière.

14 -ACTION SOCIALE ó ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL ó AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'Ń UVRE DE L'ARCHITECTE :

Le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable à l'avenant et d'autoriser M. le Directeur Général de l'OPAC à signer l'avenant qui arrête un nouveau coût prévisionnel des travaux à 932 000.00 € HT. Il fixe le nouveau taux de rémunération négocié à 10.62 % pour tenir compte de l'accroissement de l'enveloppe budgétaire et maintenir le forfait de rémunération de Monsieur DESORMIERES à 99 000.00€ HT.

15 ACTION SOCIALE ó CENTRE MULTI ACCUEIL ó CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUDIERE ET CHAUFFE-EAU :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer le contrat d'entretien et de maintenance avec la société S.A.V. ENERGIES ó CONFORTS d'un montant annuel de 175,90 €.

16 ACTION SOCIALE ó CENTRE MULTI ACCUEIL ó CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention avec l'association PIKLER LOCZY DE FRANCE qui réalise une formation sur le thème « Connaître et comprendre Loczy aujourd'hui ». En contrepartie de cette action de formation, l'association PIKLER LOCZY DE FRANCE facturera la somme de 375,00 €.

Il est précisé que la formation se déroule à Paris, et que cette méthode est celle suivie dans les centres multi-accueil.

17 ACTION SOCIALE ó STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ó CONVENTION ASSOCIATION ASANA :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention avec l'association ASANA. La prestation comprendra : des interventions de sensibilisation et de soutien technique de relaxation auprès du personnel par une relaxologue diplômée de l'institut ISTHEME (95) ; et des interventions de relaxation auprès des enfants du Multi Accueil, à raison de 4 séances par an. Le montant des séances s'élève à 20 € par séance.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président fait un point :

- sur la fréquentation du site Internet de la Communauté de Communes,
- sur l'École de Musique de Commentry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.